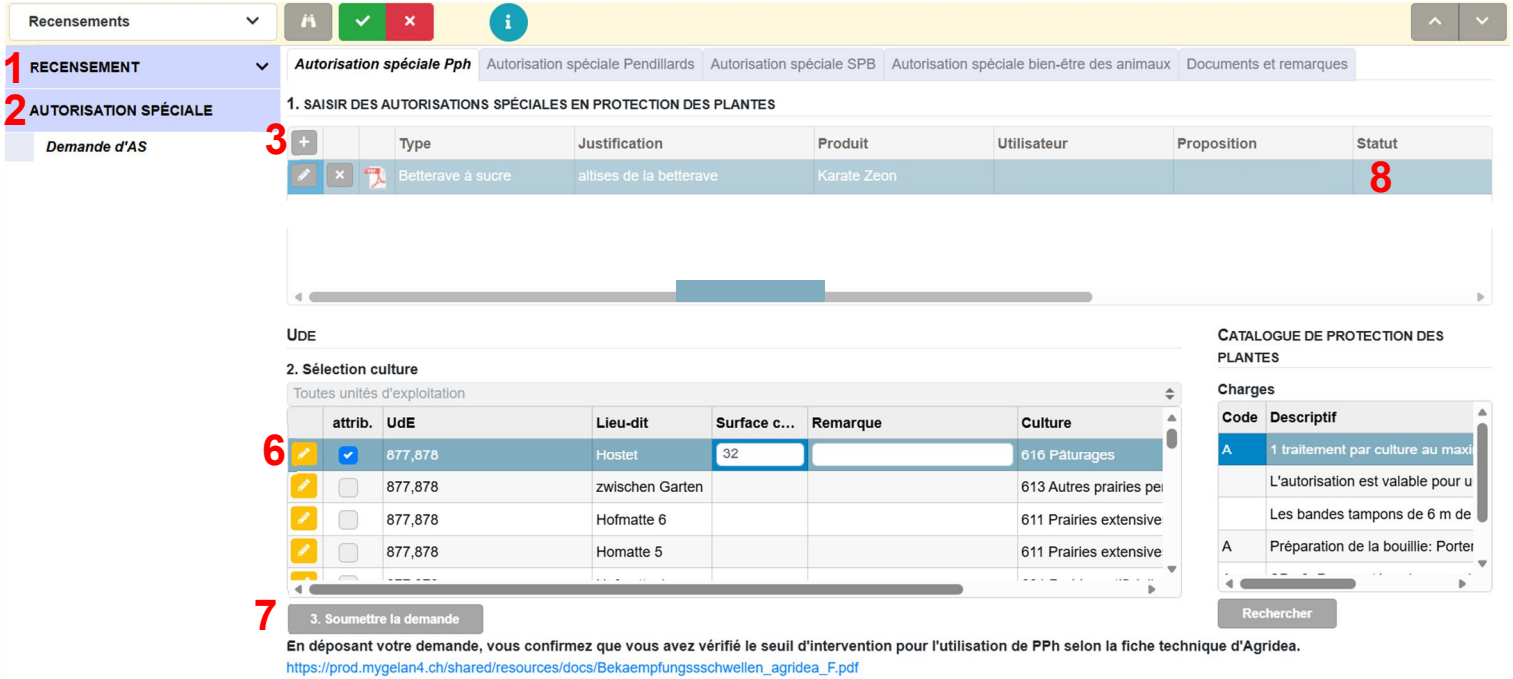
Kanton Bern
Canton de Berne

Guide succinct : demander une autorisation spéciale pour les produits phytosanitaires dans GELAN



1. Dans le menu, sélectionner « RECENSEMENT »
2. Sélectionner ensuite en dessous « AUTORISATION SPÉCIALE »
3. Cliquer sur + pour saisir une nouvelle autorisation spéciale.
4. Dans la fenêtre qui s'affiche, remplir les champs « Groupe », « Type », « Justification » et « Produit » puis confirmer en cliquant sur le bouton vert « OK ».
5. Confirmer en cliquant sur ✓ en haut à gauche.
6. Cliquer sur ✎ pour ajouter la parcelle souhaitée et saisir la surface concernée (celle-ci ne doit pas être supérieure à la surface de la culture). Confirmer ensuite avec ✓ en haut à gauche. Ajouter d'autres parcelles avec le bouton ✎. Après chaque saisie de parcelle, cliquer sur ✓ en haut à gauche pour confirmer.
7. Lorsque toutes les données ont été saisies correctement, le bouton « 3. Soumettre la demande » devient jaune. Cliquer sur ce bouton pour soumettre la demande.
8. Vérifier le statut : le statut doit indiquer « soumis » pour que la demande soit traitée par le Service phytosanitaire.

Hotline pour les autorisations spéciales en cas de questions : 031 636 49 30

Dernière mise à jour : août 2026